



Commission
européenne

Travailler avec des enfants et des familles multilingues dans le cadre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) : lignes directrices pour le développement professionnel continu des professionnels de l'EAJE

Résumé analytique



Education et
formation

Merci de citer cette publication comme suit :

Bergeron-Morin, L., Peleman, B., Hulpia, H. (2023). 'Travailler avec des enfants et des familles multilingues dans le cadre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) : lignes directrices pour le développement professionnel continu des professionnels de l'EAJE', rapport NESET, Résumé analytique, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. doi: 10.2766/732751.

À PROPOS DE NESET

NESET est un réseau consultatif d'experts travaillant sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation.

La Direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne est à l'initiative de la création de ce réseau, qui a succédé à NESSE (2007-2010), NESET (2011-2014) et NESET II (2015-2018).

PPMI est responsable de l'administration du réseau NESET. Pour toute demande, veuillez nous contacter à : info neset@ppmi.lt.

AUTEURS :

Lisandre BERGERON-MORIN, Université de Gand, VBJK (Centre d'innovation pour la petite enfance, Gand, Belgique)

Brecht PELEMAN, Université de Gand, VBJK (Centre d'innovation pour la petite enfance, Gand, Belgique)

Hester HULPIA, VBJK (Centre d'innovation pour la petite enfance, Gand, Belgique)

CONTRIBUTEURS :

Claudia SEELE, RAA Mecklenburg-Vorpommern (Section 3.1)

Anne LAMBRECHTS, Elmer (Section 3.2)

Duha CEYLAN, VUB, Belgique (Chapitre 5)

Aimee KELLEY, Université de Gand (commentaires)

PPAIRS RÉVISEUR :

PEETERS Jan, expert indépendant en matière d'éducation et de formation des jeunes enfants

Dragana AVRAMOV, Coordinatrice scientifique de NESET

ÉDITEUR LINGUISTIQUE :

James NIXON, Relecteur/correcteur freelance

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction A - Stratégie politique et évaluation
Unité A.4 - Politique et évaluation fondées sur des preuves

E-mail : eac-unite-a4@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

DONNEUR D'ORDRES:

PPMI

PPMI
Gedimino ave. 50, LT - 01110 Vilnius,
Lithuania

Phone: +370 5 2620338 Fax: +370 5
2625410

www.ppmi.lt

Director: Rimantas Dumčius

REMERCIEMENTS :

Nous tenons à exprimer notre gratitude pour les diverses contributions que nous avons reçues de la part de nombreux experts dans ce domaine. Leurs points de vue, commentaires et réflexions ont enrichi et guidé le processus de rédaction de ce rapport.

Rania ABDELLATIF, Gabrijela ALEKSIĆ, Isabelle BARTH, Corina BORRI-ANADON, Ufemia CAMAITOGA, Graziela DEKEYSER, Bessie DENDRINOS, Ilse DERLUYN, Katarina EREKY-STEVENS, Vittoria GALLINA, Estibaliz GARCIA RECIO, Anastasia GKAINARTZI, Catherine GOSSELIN-LAVOIE, Frederike GROOTHOFF, Korina HATZINIKOLAOU, Christine HÉLOT, Suzanne HOPF, Mihaela IONESCU, Karlijn JACOBS, Claudine KIRSCH, Latisha MARY, Joanne LEHRER, Drorit LENGYEL, Ute LIMACHER-RIEBOLD, Leni LINTHOUT, Rui NEVES, Maki PARK, Bodine ROMIJN, Pauline SLOT, Anna STAVANATO, Lavinia TIKO, Sharon UNSWORTH, Kaat VAN ACKER, Piet VAN AVERMAET, Siska VAN DAELE, Pauline VAN DER STRATEN, Victoria VAN OSS, Wendelien VAN TIEGHEM, , Michel VANDENBROECK, Olga WYSŁOWSKA, Sarah VERDON, Floor VERHAEGHE, Andrea YOUNG.

LEGAL NOTICE

This document has been prepared for the European Commission however it reflects the views only of the authors, and the European Commission is not liable for any consequence stemming from the reuse of this publication. More information on the European Union is available on the Internet (<http://www.europa.eu>).

PDF

ISBN 978-92-76-55842-2

doi: 10.2766/732751

NC-07-22-852-FR-N

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Union européenne, 2023



Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; cependant, il ne reflète que le point de vue des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Image(s) © [carloscastilla + 11900361], 2012. Source : [depositphotos.com]

Résumé analytique

De plus en plus d'enfants grandissent dans des environnements où l'on parle plusieurs langues. Pour nombre d'entre eux, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) constituent souvent leur premier contact avec la langue majoritaire du pays dans lequel ils grandissent. Cette situation renforce le rôle crucial que jouent les professionnels de l'EAJE dans l'éducation des enfants.

Les enfants issus de familles multilingues apportent une richesse supplémentaire dans les centres d'EAJE. Leur répertoire linguistique complet constitue à la fois une ressource pour le développement holistique de l'enfant lui-même et un enrichissement des expériences d'apprentissage des autres enfants. Les recommandations politiques au niveau européen, ainsi que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, préconisent l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge et la promotion de l'éducation multilingue dans les structures d'EAJE.

Cependant, le multilinguisme présente des défis spécifiques pour les professionnels de l'EAJE. Afin de soutenir les enfants et les familles multilingues, le personnel des services d'EAJE doit posséder des connaissances, des aptitudes et des compétences complexes, ainsi qu'une compréhension du développement de l'enfant et de la pédagogie de la petite enfance. De nombreux professionnels de l'EAJE éprouvent un sentiment d'insécurité ou un manque d'expérience lorsqu'ils travaillent avec des enfants et des familles multilingues. En outre, les pratiques éducatives sont souvent axées sur le monolinguisme et considèrent la diversité et le multilinguisme comme un problème plutôt que comme une ressource. Les parents multilingues (ou dont la langue institutionnelle n'est pas la langue maternelle) peuvent également être indécis lorsqu'ils doivent faire des choix pour leur enfant et se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent d'établir des relations réciproques avec les professionnels de l'EAJE.

Certains de ces défis peuvent être surmontés grâce à la participation des professionnels de l'EAJE au développement professionnel continu (DPC), lequel peut avoir un impact positif sur la qualité des pratiques pédagogiques à l'égard des enfants et des parents. Toutefois, le DPC doit être de grande qualité et répondre à des critères spécifiques, ce qui n'est pas toujours garanti, comme le montrent les résultats d'études récentes. Le DPC relatif au multilinguisme dans le contexte de l'EAJE n'est souvent pas adapté aux réalités complexes des familles multilingues et n'intègre pas toujours les connaissances scientifiques les plus récentes. Pour y remédier, le DPC doit faire l'objet d'un examen et d'un développement continus. Dans cette optique, **l'objectif de ce rapport est de formuler des recommandations politiques fondées sur la recherche et la pratique pour un DPC de haute qualité destiné à soutenir les professionnels de l'EAJE travaillant avec des enfants et des familles multilingues.**

Ce rapport se base sur deux sources de données secondaires : 1) une analyse documentaire sur le multilinguisme, le DPC, l'EAJE et la diversité, qui s'appuie sur des articles de recherche scientifique, des revues internationales et des rapports de projets européens pertinents (présentés au chapitre 2) ; et 2) deux études de cas : l'une sur les programmes *Griffbereit* et *Rucksack KiTa* dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, en Allemagne, et l'autre sur les milieux d'accueil de jeunes enfants *Elmer* à Bruxelles, en Belgique (présentées au chapitre 3). Le chapitre 4 du rapport contient des recommandations générales, tandis que le chapitre 5 examine la manière dont les principales conclusions et recommandations du rapport s'appliquent au DPC relatif au travail avec des enfants multilingues et des familles issues de l'immigration.

Principales conclusions et recommandations

Nous présentons cinq recommandations pour le DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE. Ces recommandations se fondent sur les principales conclusions concernant le multilinguisme dans la petite enfance et les conditions nécessaires à un DPC efficace. Elles offrent des pistes concrètes à prendre en compte par les décideurs politiques, les responsables de centres et les professionnels de l'EAJE.

Recommandation 1

L'élaboration et la mise en œuvre du DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE devraient se faire par étapes, en définissant d'abord les résultats souhaités pour les enfants et les familles multilingues avant de sélectionner les pratiques ciblées et les modalités du DPC.

Pour aborder la complexité du multilinguisme et du DPC dans l'EAJE, une approche à multiples facettes est nécessaire. La démarche par étapes progressives proposée dans ce rapport fournit un cadre qui peut être utilisé par les décideurs politiques, les responsables des services d'EAJE et les formateurs pour mettre en œuvre avec succès le DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE. Elle comprend les étapes suivantes, identifiées par cinq questions clés :

1. Pourquoi ? - Réfléchir aux retombées souhaités pour les enfants et les familles multilingues.
2. Quoi ? - Cibler des pratiques spécifiques pour soutenir les enfants et les familles multilingues dans l'EAJE.
3. Qui ? - Analyser la situation de départ et les besoins des professionnels de l'EAJE concernés.
4. Comment ? - Choisir des modalités de DPC spécifiques.
5. Où ? - Adapter le DPC aux conditions du macro-contexte pour une mise en œuvre durable.

Recommandation 2

L'élaboration et la mise en œuvre du DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE devraient découler d'une vision positive du multilinguisme et de la collaboration avec les parents. L'élaboration et la mise en œuvre du DPC devrait s'appuyer sur des connaissances scientifiques et s'inscrire dans le cadre des politiques existantes.

La politique linguistique est façonnée par le paysage social, économique et culturel et par l'histoire d'un pays ou d'une région. Tout décalage entre les politiques en matière de multilinguisme et les connaissances scientifiques constitue un obstacle à la mise en œuvre de pratiques pour les enfants et les parents multilingues, ainsi qu'au développement du DPC sur le multilinguisme. L'existence de tels décalages appelle à repenser la diversité linguistique et culturelle au niveau politique et à modifier les perceptions du multilinguisme, qui ne devrait plus être considéré comme un problème mais comme une ressource.

Ce changement devrait se fonder sur les principes suivants :

- Le DPC devrait partir d'une vision holistique du développement de l'enfant, fondée sur les forces et les droits. Les enfants multilingues devraient être perçus comme compétents et pleins de ressources.

- Les retombées souhaités pour le développement du langage des enfants dans l'EAJE devraient être orientés à la fois vers la langue institutionnelle et vers la ou les langues parlées à la maison. Il est de plus en plus évident que la création d'occasions pour intégrer la ou les langues familiales des enfants dans l'EAJE peut favoriser le développement de la langue institutionnelle, de même que le développement multilingue.
- À partir d'une perspective de justice sociale, il convient de promouvoir l'inclusion et la participation des parents multilingues dans les centres d'EAJE, ainsi que dans la communauté au sens large. Le DPC devrait aider les professionnels de l'EAJE à développer des relations réciproques avec les parents multilingues, qui renforcent la confiance et le pouvoir d'action des parents.
- Des possibilités de dialogue sur le multilinguisme devraient être créées à différents niveaux de décision (p.ex. en organisant des conférences conjointes pour les décideurs et les professionnels, ou par le biais de projets européens innovants impliquant des centres d'EAJE et des décideurs), afin de parvenir à une vision commune et de s'aligner sur les connaissances scientifiques existantes.
- Les programmes d'études de l'EAJE devraient être revus, révisés et/ou adaptés afin de garantir qu'ils offrent un espace et une légitimité aux professionnels de l'EAJE pour explorer et mettre en œuvre des pratiques qui soutiennent les enfants et les familles multilingues.

Recommandation 3

L'élaboration et la mise en œuvre du DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE devraient être adaptées aux besoins et aux ressources des professionnels. Le DPC devrait être adapté à des contextes spécifiques et un éventail de pratiques et de modalités devrait être proposé.

Il n'existe pas de réponse claire et unique aux questions complexes inhérentes au travail pédagogique avec les enfants multilingues et leurs familles. Les familles, les communautés et les professionnels doivent tenir compte de cette complexité en interprétant et en « personnalisant » leurs pratiques. Les parcours de DPC devraient être adaptés aux contextes et aux besoins spécifiques des professionnels concernés, ce qui signifie que les pratiques d'EAJE et le DPC doivent pouvoir répondre à la diversité des parcours vers le multilinguisme, à la diversité des contextes et à la diversité des besoins et des ressources du personnel des services d'EAJE.

Cela devrait se fonder sur les principes suivants :

- L'expérimentation, par les professionnels de l'EAJE, de différentes possibilités d'intégrer la ou les langues parlées à la maison dans le cadre d'interactions significatives et de qualité, en tirant parti des répertoires linguistiques du personnel, des parents et des enfants.
- Recenser et utiliser de façon systématique les ressources (multilingues) existantes au sein d'une équipe, en associant si possible le personnel multilingue aux enfants et aux familles multilingues.
- Maintenir une réflexion et une expérimentation constantes par les professionnels de l'EAJE afin de soutenir et d'affiner les choix effectués entre les différentes pratiques.
- Définir des résultats professionnels parallèles avec les professionnels de l'EAJE afin de consolider leurs compétences réflexives individuelles et en équipe, et de favoriser leur engagement dans l'élaboration de politiques linguistiques au sein des centres.

- Privilégier une approche du DPC basée sur un « menu » de possibilités (c.-à-d. proposer différentes modalités qui incarnent les critères d'un DPC efficace et qui peuvent être combinées pour adapter le DPC à différents contextes et aux besoins de différents professionnels).

Recommandation 4

L'élaboration et la mise en œuvre du DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE devraient s'inscrire dans une politique durable et systémique de professionnalisation du personnel.

Le multilinguisme étant complexe et à multiples facettes, il est nécessaire de prendre en compte tous les critères d'un DPC efficace susceptible de promouvoir des pratiques d'EAJE de grande qualité :

- Le DPC devrait s'inscrire dans une trajectoire durable et à long terme.
- Le DPC devrait être planifié au niveau du système entier et promouvoir une collaboration à différents niveaux.
- Le DPC devrait fournir différents types de connaissances (c.-à-d. des connaissances théoriques et des connaissances pratiques liées à la mise en œuvre au quotidien).
- Le DPC devrait aborder les croyances des professionnels de l'EAJE et s'aligner sur les connaissances scientifiques.
- Le DPC devrait inclure des éléments de pratique réflexive et de mise en œuvre en créant les conditions et l'espace nécessaires pour que les professionnels de l'EAJE expérimentent de nouvelles pratiques multilingues.
- Le DPC devrait prévoir des modalités de rétroactions individualisées facilitées par l'accompagnement d'un coach pédagogique ou d'un tuteur.
- Le DPC devrait soutenir l'implication et le pouvoir d'action des professionnels de l'EAJE.
- Le DPC devrait être soutenu par un leadership fort au niveau national ou régional afin de garantir les conditions préalables nécessaires à une mise en œuvre durable.

Recommandation 5

L'élaboration et la mise en œuvre du DPC sur le multilinguisme dans l'EAJE devraient être intégrées dans une démarche continue sur la qualité de l'EAJE.

La recommandation du Conseil de 2019 sur les systèmes d'EAJE de qualité formalise la position des États membres de l'Union européenne (UE) quant à l'importance d'une EAJE de qualité. Ce cadre global fournit une base unifiée pour soutenir le rôle important joué par les services d'EAJE dans la promotion de l'inclusion sociale. Le multilinguisme est une réalité, ainsi qu'un droit, pendant les premières années de la vie d'un enfant. C'est pourquoi la qualité de l'EAJE ne peut être atteinte sans l'intégration du multilinguisme dans les cinq domaines du Cadre de qualité européen pour l'EAJE : l'accessibilité, le personnel, le programme éducatif, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gouvernance et le financement. En ce sens, le multilinguisme devrait être considéré comme un sujet transversal, plutôt que comme un sujet distinct. En outre, un accent explicite sur le multilinguisme dans le cadre du DPC pourrait offrir un angle d'approche rafraîchissant pour renforcer l'engagement en faveur d'une EAJE de qualité. L'élaboration et la mise en œuvre du DPC pour les enfants multilingues peuvent, à leur tour, renforcer et transformer les pratiques d'EAJE pour *tous* les enfants.

Cela devrait se fonder sur les principes suivants :

- Les pratiques d'EAJE présentées dans le cadre du DPC devraient être axées sur la création d'occasions d'interactions significatives et de qualité avec les enfants multilingues tout au long de la vie quotidienne dans l'EAJE.
- Les pratiques visant à renforcer la collaboration avec les parents multilingues peuvent être soutenues par la création d'un environnement accueillant, l'engagement d'un dialogue constant et la recherche d'occasions de collaboration, de sorte que les compétences et l'expertise des parents soient valorisées.
- L'exploration d'activités multilingues dans le cadre du DPC ne devrait pas occulter l'importance des interactions centrées sur l'enfant au cours de ces activités.
- Une réflexion plus large sur l'accessibilité des services d'EAJE aux familles multilingues devrait être intégrée dans le parcours de DPC, en accord avec les pratiques d'EAJE qui favorisent la collaboration avec les parents multilingues.

En outre, **des recommandations spécifiques sur le DPC et sur le travail avec les enfants et les familles de réfugiés dans l'EAJE** soulignent la nécessité de prendre en compte les situations juridiques particulières de ces familles, ainsi que les facteurs de stress supplémentaires qui influencent leurs expériences, leurs émotions et leur sentiment d'appartenance. Il est également important de conceptualiser le développement des langues dans le cadre d'une vision holistique du développement de l'enfant, en veillant à ce que le développement de la langue parlée à la maison se poursuive parallèlement à celui de la langue institutionnelles.

ENTRER EN CONTACT AVEC L'UE

En personne

Dans toute l'Union européenne, il existe des centaines de centres d'information Europe Direct. Vous trouverez l'adresse du centre le plus proche de chez vous à l'adresse suivante :

https://europa.eu/european-union/contact_en

Par téléphone ou email

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service ::

- numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs peuvent facturer les appels)
- Au numéro suivant : +32 22999696, ou
- par email via: https://europa.eu/european-union/contact_en

RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sont disponibles sur le site Europa : https://europa.eu/european-union/index_en

Publications UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes de l'UE à l'adresse suivante : <https://op.europa.eu/en/publications>. De multiples exemplaires des publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_en).

Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consulter EUR-Lex : <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'UE

Le portail de données ouvertes de l'UE (<http://data.europa.eu/euodp/en>) donne accès aux ensembles de données de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales et non commerciales.



Office des publications
de l'Union européenne